

DAI 2022.2023.499

- **Combien de plaintes avez-vous reçues en lien avec des retraits de bandelettes urinaires depuis la création des centres d'expertise (mars 2021)?** Le MSSS n'a reçu aucune plainte en lien avec des retraits de bandelettes urinaires.
- **Est-ce que les retraits de bandelettes ne se font dorénavant que dans les centres d'expertise?**
Oui selon les données obtenues, il n'y a pas eu de retrait effectué dans les centres secondaires
- **Où précisément sont situés les centres d'expertise?**
Le MSSS désigne des centres de référence. Ces derniers sont au CHU de Québec Université Laval, CHUM, CIUSSS Estrie CHUS et Consortium McGill (CIUSSS ouest de l'île et CIUSSS centre ouest)
- **Combien de retraits de bandelettes ont été effectués dans les centres d'expertise depuis leur création (mars 2021) et de ce nombre, combien sont des succès?**
Selon les données reçues des établissements : un total de 47 retraits ont été effectués à ce jour. Le MSSS n'a pas de retour quant au succès d'une procédure, pour avoir cette information, il faudrait s'adresser aux établissements.
- **Combien de femmes vivent des complications liées au retrait de leur bandelette urinaire dans un centre d'expertise (depuis mars 2021)?**
Le MSSS n'a pas cette information.
Toutefois, 300 demandes de prise en charge ont été faites dans les centres de référence et les centres secondaires (Puisqu'une même personne peut avoir eu plus d'un service/traitement, on ne peut affirmer qu'il s'agit du nombre de femmes)
- **Combien de médecins sont actuellement formés pour faire des retraits de bandelettes au Québec?**
Le MSSS ne détient pas cette information précisément, des médecins compétents pour faire les retraits de bandelette sont présents dans tous les centres de référence.
- **Quelle formation les médecins ont-ils reçue depuis la mise sur pied des centres d'expertise?**
Le MSSS ne fait pas le suivi de la formation des médecins.